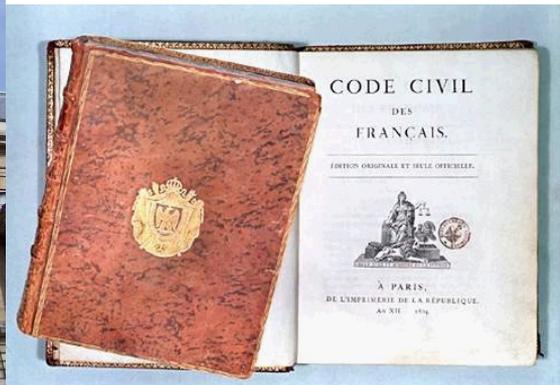


MODULE DE SPECIALISATION OPTIONNEL

CULTURE JURIDIQUE FRANCOPHONE EUROPEENNE ET INTERNATIONALE



COORDINATION DU MODULE DE SPECIALISATION :

Univ.-Prof. Dr. Franz-Stefan Meissel
Coordinateur

Institut für Römisches Recht und Antike Rechtsgeschichte

Dr. Isabelle Buffard, DESS
Coordinatrice adjointe

Abteilung für Völkerrecht und Internationale Beziehungen

TABLE DES MATIERES

Généralités.....	2
Description.....	2
Comment obtenir un certificat de spécialisation ?.....	3
Informations/Contact.....	4

GENERALITES

L'enseignement juridique en langue étrangère, y compris en langue française, a une longue tradition à la Faculté de droit de Vienne. Le module de spécialisation optionnel « Culture juridique francophone européenne et internationale » permet d'approfondir encore cette tradition et d'intensifier une **coopération universitaire fructueuse de longue date avec des universités francophones**.

Tout comme on parle aujourd'hui volontiers de « Francophonie internationale » pour rendre compte de la pluralité des cultures francophones, on parle aussi de « Culture juridique francophone internationale ». De plus en plus, les juristes sont amenés au cours de leur carrière à **rencontrer diverses cultures juridiques**, parmi lesquelles on compte également la culture juridique francophone, elle-même plurielle, d'où le titre du module de spécialisation.

DESCRIPTION

Le module de spécialisation optionnel « Culture juridique francophone européenne et internationale » est une **formation juridique spécialisée en langue française** proposée en commun par l'Institut de droit romain et d'histoire du droit de l'Antiquité et le Département de droit international et de relations internationales. Les cours juridiques dispensés exclusivement en langue française vont **du droit et de l'histoire du droit français et d'autres systèmes juridiques francophones au droit international**.

Le module de spécialisation s'adresse à tous les **étudiants souhaitant acquérir et approfondir leurs compétences dans le domaine de la culture et du langage juridique francophone**, en particulier ceux qui sont amenés à en avoir besoin dans leur carrière : que ce soit au sein de cabinets d'avocats internationaux, de la diplomatie bi- ou multilatérale ou des organisations internationales et européennes et notamment les juridictions internationales et européennes, dans le cadre desquelles le français est une langue de travail.

Même s'il faut avoir déjà une bonne connaissance de la langue française pour suivre les cours du module (à peu près « Maturaniveau ») il n'est pas nécessaire de maîtriser déjà la terminologie juridique. Un des buts du module est précisément de permettre aux étudiants d'acquérir le vocabulaire et de les rendre aptes à utiliser le français juridique dans un contexte professionnel. Les cours de ce module sont également une bonne préparation pour les étudiants qui souhaitent poursuivre leurs études dans une université francophone, par exemple dans le cadre du programme Erasmus.

COMMENT OBTENIR UN CERTIFICAT DE SPECIALISATION ?

Pour obtenir un certificat de spécialisation il est nécessaire de totaliser **12 heures semestrielles** (nouveau programme d'études) de cours proposés dans le cadre du module (minimum 18 ECTS).

Il est également possible d'obtenir une équivalence d'au **maximum 4 heures semestrielles** pour **des cours juridiques en langue française suivis à l'étranger** (en particulier dans le cadre d'un échange Erasmus) ou encore **pour un stage** dans une institution publique ou privée nationale, européenne ou internationale, dans le cadre duquel la langue de travail a été le français. Pour fixer les modalités de cette équivalence, en particulier pour le stage, il est recommandé de prendre contact avec les coordinateurs du module par avance.

En ce qui concerne **les cours en langue française suivis à l'étranger**, il peut être obtenu une équivalence pour des cours à options (Wahlfächer: mehrfache Anrechnung möglich) mais pas pour des matières obligatoires pour lesquelles vous avez déjà obtenu une équivalence (Modulprüfungen : einmalige Anrechnung für die Pflichtfächer des Diplomstudiums).

En ce qui concerne **le stage** (une à deux heures semestrielles selon la durée du stage et le travail accompli), sont à fournir : **un certificat de stage** du responsable et **un rapport de stage rédigé en français** par l'étudiant (une dizaine de pages en trois parties : 1) présentation détaillée de l'institution ; 2) présentation approfondie du travail effectué ; 3) analyse des bénéfices du stage) avec en annexe des documents illustrant le rapport, en particulier sur la structure et les buts de l'institution ainsi que les tâches accomplies par le stagiaire.

Une fois remplies toutes les conditions d'obtention d'un certificat, **le formulaire « Wahlfachkorbpass »** (à retirer au Dekanat) **dûment rempli doit être déposé au secrétariat du département de droit international et de relations internationales** (Mme Weidinger), avec **le relevé de toutes les notes** (« Sammelzeugnis ») et, le cas échéant, l'avis de reconnaissance (« Anrechnungsbescheid »), le certificat de stage et le rapport de stage.

Les **étudiants Erasmus** qui viennent d'une université non-francophone ont la possibilité d'obtenir un certificat de spécialisation à la fin de leur séjour Erasmus à la Faculté de droit dans les mêmes conditions.

INFORMATIONS/CONTACT

Module Culture juridique francophone (WFK)

Département de droit international et de relations internationales

Schottenbastei 10-16/2/5, 1010 Wien

Contact par e-mail ou uniquement sur RDV : isabelle.buffard@univie.ac.at et culture.juridique@univie.ac.at

Secrétariat : Mme Brigitte Weidinger (brigitte.weidinger@univie.ac.at)

Téléphone : +43-1-4277-353 03

Pour s'inscrire aux cours des professeurs invités (sauf pour le Professeur Greciano), merci de contacter **Mme Altrichter** (magret.altrichter@univie.ac.at), Institut für Römisches Recht und Antike Rechtsgeschichte (en spécifiant le nom du cours, votre nom, prénom, n° d'immatriculation et adresse e-mail). Voir aussi <http://roemr.univie.ac.at/lehre/fremdsprachige-lv/>

Voir aussi l'article dans « **Die Presse** » (28/09/2009): « Universität Wien: Juridicum forciert Englisch, Französisch. Ab sofort stehen den Studierenden Wahlfachkörbe für zwei Fremdsprachen offen » <http://diepresse.com/home/recht/rechtallgemein/511186/index.do> et l'article dans le « **Juridicum Journal** » (28/01/2011): « Simulation d'une conférence internationale am Juridicum » <http://journal.juridicum.at/?c=145&a=2794>.

Inscrivez-vous au module de spécialisation optionnel pour recevoir régulièrement des informations sur le programme du module et d'autres activités juridiques francophones à Vienne ! Merci d'envoyer un message à: culture.juridique@univie.ac.at (Objet: « **Inscription au Module et/ou à la Lettre d'information - Culture juridique francophone** »).